

Coordinateur Clubs spécialisés

Description du poste - Résumé



But : Poursuivre et promouvoir le développement de l'effectif par la création de nouveaux Clubs spécialisés Lions et en s'appuyant sur les ressources du programme.

- Les coordinateurs Clubs spécialisés pourront bénéficier des avantages du programme après avoir suivi avec succès un plan de développement de clubs spécialisés approuvé.
- Tous les Lions en règle sont éligibles pour devenir coordinateur Clubs spécialisés, à l'exception des gouverneurs de district en fonction ou des Lions occupant un poste pouvant entraîner des conflits ou l'incapacité d'atteindre les plans de développement de clubs spécialisés approuvés.
- Les Lions doivent faire acte de candidature et être approuvés **avant de pouvoir occuper ce poste et prétendre au remboursement des dépenses.**
- Les signatures du gouverneur de district et du coordinateur Équipe mondiale de l'effectif du/des district(s) des nouveaux clubs proposés sont requises sur le dossier de candidature.
- Une adresse e-mail unique pour chaque coordinateur est requise.
- La demande doit être transmise au personnel de la division Développement de l'effectif du LCI pour approbation avant la création de tout nouveau club.
- Le mandat de coordinateur commence à la date d'approbation de la candidature.
- Le coordinateur peut rester en fonction jusqu'à ce que le plan de développement de clubs proposé soit mené à bien ou jusqu'à la fin de l'exercice au cours duquel sa candidature a été approuvée, selon ce qui survient en premier.
- Les coordinateurs Clubs spécialisés peuvent être démis de leur fonction sur décision du président international et/ou des officiels internationaux.
- Les coordinateurs font partie d'un groupe de travail formés de Lions qui s'engagent par une candidature signée.
- Il est fortement recommandé d'avoir suivi les cours du Lions en ligne **Création de nouveaux clubs - Orientation** et **Demande de charte sur MyLCI** ou de faire preuve de connaissances équivalentes.
- Le coordinateur Clubs spécialisés devra :
 - Agir en tant que liaison entre les membres potentiels et le district, en aidant dans le processus de demande de création de club
 - Soutenir le nouveau Club spécialisé et ses membres en matière d'orientation, d'activités de service et d'administration
 - Promouvoir auprès des Lions la création de clubs à travers le programme Clubs spécialisés en partageant informations et meilleures pratiques

Une description détaillée du rôle de coordinateur Clubs spécialisés est disponible sur le site web du LCI.

www.lionsclubs.org/specialtyclubs